

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2009

En session extraordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mme Nathalie BARATON
Mme Laëtitia SOREL
Mme Christelle SOUCHET
Mr Gérard CHAIGNEAU
Mr Jean-François DENIS
Mr Loïc GIBEAUD
Mr Stéphane GUILLON
Mr Pierre JAULIN
Mr Sébastien MATHÉ
Mr Rémy SOULET

Absente :

Mme Laëtitia CELERAU

1 – Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

Le Comité syndical du SIVU TRANSPORT SCOLAIRE OULMES BOUILLE-COURDAULT, lors de sa dernière séance en date du 15 juin, a adopté à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat, officialisant la migration du S.I.V.U. transport scolaire vers le S.I.V.O.S. des deux communes d'Oulmes et Bouillé Courdault, baptisé S.I.V.O.S. de l'Autise.

En conséquence, le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux statuts présentés, pour :

- le transfert des compétences suivantes :

- *La gestion matérielle des écoles maternelles et élémentaires : école primaire publique d'OULMES et école primaire publique de BOUILLE COURDAULT*

- *La gestion du service de garderie*

- *La gestion de la restauration scolaire*

- *La gestion des fournitures scolaires, audiovisuelles et informatiques*

- la migration du S.I.V.U. transport scolaire vers le S.I.V.O.S. des deux communes d'Oulmes et Bouillé Courdault, baptisé S.I.V.O.S. de l'Autise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte à la majorité,

- le transfert des compétences suivantes :

- *La gestion matérielle des écoles maternelles et élémentaires : école primaire publique d'OULMES et école primaire publique de BOUILLE COURDAULT*

- *La gestion du service de garderie*

- *La gestion de la restauration scolaire*

- *La gestion des fournitures scolaires, audiovisuelles et informatiques*

- la migration du S.I.V.U. transport scolaire vers le S.I.V.O.S. des deux communes d'Oulmes et Bouillé Courdault, baptisé S.I.V.O.S. de l'Autise.

Approuve à la majorité,

- la mise à disposition des actifs liés aux compétences scolaires (gestion de l'école maternelle et élémentaire, de la cantine, de la garderie).
- Autorise à la majorité, Mr le Maire à signer le procès verbal contradictoire.

Votants : 11

Oui : 9

Non : 1

Blanc : 1

Représentation de la commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

Monsieur le Maire expose que suite à la migration du S.I.V.U Transport Scolaire vers le S.I.V.O.S, il y a lieu de désigner les délégués titulaires et un suppléant pour représenter la commune au sein de ce Syndicat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-décide que la commune sera représentée de la façon suivante :

Délégués actuels au SIVU transport scolaire :

Délégués au SIVOS

Titulaires :

*CELERAU Laëtita

*GIBEAUD Loïc

*GUILLON Stéphane, Maire

Titulaires :

*CELERAU Laëtita

*GIBEAUD Loïc

*BARATON Nathalie

*GUILLON Stéphane, Maire

Votants : 11

Oui : 11

Le Maire,

Mr Stéphane GUILLON